

ÉDITO

Compteurs Linky

Comme nous vous l'expliquions il y a peu, des procédures judiciaires sont en préparation contre ENEDIS, la filiale d'EDF, pour s'opposer à la pose des nouveaux « compteurs intelligents », suspectés d'amplifier ou de générer des problèmes d'électro-hypersensibilité (EHS).

Ici aussi, les patients sont sans recours et l'errance médicale est de mise, puisque le ministère de la Santé s'abrite derrière « l'absence de diagnostic validé » pour surtout ne rien faire, et orienter les personnes vers des prises en charge exclusivement psychologiques, une situation dénoncée de longue date par des associations comme le PRIARTEM. Celle-ci réclame avec d'autres des protocoles de diagnostic et de prise en charge médicaux concrets, par exemple inspirés de ceux de l'Association des médecins autrichiens ou de l'Académie Européenne de Médecine Environnementale.

En France, bien entendu, on préfère la chasse aux sorcières plutôt que d'encourager le financement public de recherches pour mettre au point des diagnostics fiables. C'est ainsi que le directeur des études scientifiques d'EDF et la Direction Générale de la Santé ont alerté l'Ordre des médecins quant aux pratiques du fondateur et président de l'ARTAC, le Docteur Belpomme, un des seuls médecins en France à prendre en charge les EHS. L'Ordre des médecins a instruit une plainte contre lui en décembre dernier, au motif qu'il fournissait des certificats médicaux standardisés de « Syndrome d'intolérance aux champs électromagnétiques (Sicem) » sur la base d'un examen de type Doppler du cerveau insuffisamment éprouvé (« encéphaloscanner »). Ces certificats étant ensuite utilisés par les EHS pour s'opposer à l'installation du Linky chez eux, on comprend que le professeur Belpomme soit rapidement devenu « l'homme à abattre »...

On comprend aussi, dans ce contexte, pourquoi les avocats actuellement engagés dans la bataille contre le Linky souhaitent soumettre leurs plaignants à des protocoles objectifs de mesure de leurs préjudices de santé (constatés par huissiers) avant d'engager une procédure contre le géant ENEDIS.

* * *